

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 25 (1907)  
**Heft:** 90

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnemente:**

Schweiz: Jährlich Fr. 6  
2te Semester . . . 3  
Ausland: Zuschlag des Porto.  
Es kann nur bei der Post  
abgemittelt werden.

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

**Abonnements:**

Suisse: un an . . . fr. 6  
2<sup>e</sup> semestre . . . 3.  
Etranger: Plus frais de port.  
On s'abonne exclusivement  
aux offices postaux.

Prix du numéro 15 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Bédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: <b>Rudolf Mosse</b> , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgszeitze (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: <b>Rodolphe Mosse</b> , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)	

**Inhalt — Sommaire**

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzona.

### Amtlicher Teil — Partie officielle

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio

##### I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

###### St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1907. 5. April. Die Firma **J. B. Sperandio**, Quincaillerie und Boneterie, mit Sitz in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 302 vom 21. Juli 1905, pag. 1205) ist infolge Konkurses von Amteswegen gestrichen worden.

5. April. Die Firma **Jos. Angert**, Kürschner, mit Sitz in St. Gallen (S. H. A. B. vom 17. April 1883, pag. 435) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen.

Inhaberin der Firma **Erl. Eugénie Eisenring** in St. Gallen ist **Fräulein Eugénie Eisenring**, von Bichelsee (Thurgau), in St. Gallen; diese Firma übernimmt die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma. Hat-, Mützen- und Pelzwaren. Schmiedgasse Nr. 1.

6. April. Die Firma **Schlatter & Co.** in St. Gallen (S. H. A. B. vom 16. November 1892, pag. 973) ist infolge Umwandlung in eine Kommanditgesellschaft erloschen.

**Theodor Schlatter**, von und in St. Gallen, und **Friedrich Wilhelm Schlatter**, von und in St. Gallen, haben unter der Firma **Schlatter & Co.** in St. Gallen eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 1. April 1907 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Schlatter & Co.» übernimmt. Unbeschränkt haftender Gesellschafter ist **Theodor Schlatter**. Kommanditär ist **Friedrich Wilhelm Schlatter** mit dem Betrage von einhunderttausend Franken (Fr. 100,000). Kolonial- und Farbwarenhandlung. Kugelgasse 17. Die Firma bestätigt die Einzelprokuren von **Arnold Steinmann**, von- und in St. Gallen, und **Wilhelm Hemmer**, von Rorschach, in St. Gallen.

6. April. In der am 15. Februar 1906 stattgehabten ordentlichen Hauptversammlung der Genossenschaft unter der Firma **Viehzuchtgenossenschaft Gossau** mit Sitz daselbst (S. H. A. B. Nr. 78 vom 18. März 1896, pag. 322) wurden die Statuten teilweise revidiert, wobei hier folgendes speziell zu erwähnen ist: Die Genossenschaft bezweckt: Ankauf oder Miete von Bullen und Küben reiner Abstammung der Braunviehrasse, zielbewusste Auswahl und Haltung der Stamtiere und ihrer Produkte, kollektive Beschickung von Ausstellungen und Schauen, alles nach Massgabe der einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen. Die Mitgliedschaft geht verloren durch freiwilligen Austritt auf das Ende eines Rechnungsjahres mit vorheriger dreimonatlicher Kündigung, Tod, Konkurs und Ausschluss. Letzterer erfolgt bei Nichteinhaltung der Statuten und Gefährdung der genossenschaftlichen Interessen auf Beschluss der ordentlichen Hauptversammlung. Austretende und ausgeschlossene Mitglieder haften noch ein Jahr für die während ihrer Mitgliedschaft entstandenen Verpflichtungen, verlieren dagegen den Anspruch auf das Genossenschaftsvermögen. Für die Verbindlichkeiten der Genossenschaft haftet in erster Linie das Vermögen derselben, subsidiär haften die Mitglieder der Genossenschaft und zwar gleichmässig und solidarisch. Die Organe der Genossenschaft sind: die Hauptversammlung, der Vorstand und die Rechnungsrevisoren. Der Vorstand besteht aus drei Mitgliedern, und es führt der Präsident oder der Vizepräsident, der gleichzeitig auch Kassier ist, kollektiv mit dem Aktuar die rechtsverbindliche Unterschrift namens der Genossenschaft. Der Vorstand ist gegenwärtig zusammengesetzt wie folgt: **Alois Anderau**, Präsident; **Leonhard Lehmann**, Vizepräsident und Kassier, und **Gottfried Käser**, Aktuar, alle drei in Gossau.

##### Aargau — Argovie — Argovia

###### Bezirk Aarau.

1907. 5. April. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Wynenthalbahn in Aarau** (S. H. A. B. Nr. 393 vom 26. September 1906, pag. 1570) hat folgende Ersatzwahl getroffen: An Stelle von **Oskar Schibler** zum Vizepräsidenten der Direktion: **Hans Hassler-Schmidt**, Kaufmann, von und in Aarau. Die Unterschriftsberechtigung von **Oskar Schibler** ist somit erloschen.

###### Bezirk Kulm.

5. April. Die Firma **Reinhold Merz**, Kolonialwaren, Wein, Spirituosen, Konserven und Bettwaren in Menziken (S. H. A. B. Nr. 154 vom 27. April 1901, pag. 614), ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

6. April. Die von der Firma **E. Steiner-Nussbaum** in Birrwil (S. H. A. B. Nr. 500 vom 10. Dezember 1906, pag. 1998) an **Gottlieb Fehlmann**, Heinrichs, erteilte Prokura ist erloschen.

6. April. Die Firma **E. Steiner-Nussbaum** in Birrwil (S. H. A. B. Nr. 500 vom 10. Dezember 1906, pag. 1998) erteilt Kollektivprokura an **Rudolf Gloor**, **Gottfrieds**, von und in Birrwil.

###### Bezirk Lenzburg.

6. April. Die von der Firma **Steiner & Co.** in Ruppertswil (S. H. A. B. Nr. 500 vom 10. Dezember 1906, pag. 1998) an **Gottlieb Fehlmann**, Heinrichs, erteilte Prokura ist erloschen.

6. April. Die Firma **Steiner & Co.** in Ruppertswil (S. H. A. B. Nr. 500 vom 10. Dezember 1906, pag. 1998) erteilt Kollektivprokura an **Rudolf Gloor**, **Gottfrieds**, von und in Birrwil.

##### Tessin — Tessin — Ticino

###### Ufficio di Lugano.

1907. 6. aprile. Proprietario della ditta **Citerio Cesare — Bazar Alimentare del Molino Nuovo** — uso cooperativa, in Lugano, è **Cesare Citerio**, fu **Alberto**, di Milano, domiciliato a Lugano. Genere di commercio: Generi alimentari.

##### Waadt — Yaud — Yaud

###### Bureau de Lausanne.

1907. 2. avril. La raison **O. Penzel**, à Lausanne, exploitation du Café-brasserie de la Löwenbräu (F. o. s. du c. du 14 juin 1906), est radiée ensuite de remise de commerce.

2. avril. Sous la raison sociale **Société Immobilière de l'Avenue Charles Secretan**, il a été constitué par statuts du 25 mars 1907, une société anonyme ayant son siège à Lausanne et qui a pour but l'achat de terrains, leur mise en valeur par des constructions, la location et la vente de ces terrains et constructions. La durée de la société est illimitée. Le capital social est de cinquante sept mille sept cent cinquante francs, divisé en deux cent trente-une actions, au porteur, de deux cent cinquante francs chacune. La société est valablement engagée et représentée vis-à-vis des tiers par la signature du président et de l'un des administrateurs, signant collectivement. Les publications relatives à la société se feront dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Le conseil d'administration est composé comme suit: **Jean Rossi**, entrepreneur, président; **Georges Kohli**, représentant de commerce, secrétaire, et **Maurice Maquolin**, gérant d'immeubles, membre, tous domiciliés à Lausanne.

3. avril. **Eugène Marelllo**, associé dans la société en nom collectif **Frères Marelllo**, à Lausanne (vins) (F. o. s. du c. du 7 août 1905), se retire de la dite société.

3. avril. La raison **Arthur Kubler**, à Lausanne (tissus divers, toilerie, mercerie, confections, etc.) (F. o. s. du c. du 28 juin 1906), est radiée ensuite de remise de commerce.

3. avril. La maison **Hri. Ogay**, à Lausanne (charcuterie) (F. o. s. du c. du 14 avril 1902), fait inscrire qu'elle a transféré son magasin de la Solitude à la Rue Martheray 14.

4. avril. La maison **Ernest Lorenz**, à Lausanne, fait inscrire que son genre de commerce est actuellement spécialité de cafés, thé et épicerie fine, détail et mi-gros (F. o. s. du c. du 20 avril 1905). La dite maison n'exploite plus son magasin sous le nom de «A la Ville de Java» mais à l'enseigne «Aux timbres rabais Verts».

4. avril. La raison **Jean Suter**, à Lausanne (pâtisserie) (F. o. s. du c. du 5 novembre 1896), est radiée ensuite de remise de commerce.

4. avril. Le chef de la maison **J. Cerf**, à Lausanne, est **Jules Cerf**, d'Orbe, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Pâtisserie. Magasin: 3, Rue Martheray, à l'enseigne «Pâtisserie de la Chapelle».

5. avril. **Rodolphe Willenegger**, de Muhleberg (Berne), et **Conrad Dinkjurg**, de Westerviehe (Westphalie), les deux domiciliés à Lausanne, ont constitué sous la raison sociale **R. Willenegger & Cie.** une société en nom collectif ayant son siège à Lausanne et qui a commencé le 15 février 1907. Genre de commerce: Marchands tailleurs, confections pour dames et messieurs. Magasin: 1/2, Rue Centrale à l'enseigne «Au Tailleur Chic».

6. avril. Le chef de la maison **Louis Liechti**, à Lausanne, est **Louis Liechti**, de Winterthur, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Produits alimentaires en gros. Entrepôt: chez **Perrin & Cie.**, Gare Centrale. Bureau: Villa des Alpes, Chemin de Renens.

###### Bureau de Vevey.

6. avril. La société en nom collectif **Gehrig, Niess et Cie**, dont le siège est à **Baumaroché** (commune de Chardonne) (F. o. s. du c. du 7 août 1906, n<sup>o</sup> 333, page 1330), fait inscrire que le co-associé **Hermann Gehrig**, à **Baumaroché**, s'est retiré de la société à partir du 15 mars 1907.

La société est continuée, dès cette date, sous la raison **Niess et Cie**, pour les deux autres associés **William Niess**, à **Aigle**, et **Paul Schlenker**, à **Genève**; le siège de cette société est toujours à **Baumaroché** (commune de Chardonne). Genre de commerce: Exploitation du Grand Hôtel du **Mont-Pélerin**, à **Baumaroché** (commune de Chardonne). Bureau: A **Baumaroché**.

6. avril. La société anonyme **Société foncière des Communs de Clarens**, dont le siège est au **Châtelard**, et non «Société foncière des communes de Clarens», comme cela a été publié par erreur dans la Feuille officielle suisse du commerce du 14 avril 1906, n<sup>o</sup> 158, page 629, la publication sur ce point étant rectifiée d'office en ce sens, fait inscrire que le capital social est actuellement fixé à la somme de deux cent mille francs (fr. 200,000), divisé en 800 actions de 250 francs chacune, au porteur.

###### Bureau d'Yverdon.

6. avril. Suite du décès de **Christian Wasem**, la société en nom collectif **Wasem & Klink**, à **Yverdon**, est radiée (F. o. s. du c. du 12 janvier 1897, page 37, et 21 juillet 1896, page 844).

**Edouard-Ami**, fils de **Christian Wasem**, de **Schwarzenbourg**, et **Eugène**, fils d'**Alois Klink**, de **Sulz**, les deux domiciliés à **Yverdon**, ont constitué à **Yverdon**, sous la raison sociale **Wasem & Klink**, une société en nom collectif commencée le 12 février 1907. Cette société a repris l'actif et le passif de la société radiée ci-dessus. Genre de commerce: Fabrication de savon et de produits chimiques, soude, lessive grasse, suif de ménage, etc. Fabrique et bureaux: Rue de Industrie n<sup>o</sup> 2, à **Yverdon**.

## Compte de profits et pertes de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzone et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio pour l'exercice 1906.

**Dot.**  
Charges.

**Avoir.**  
Produits.

(Sauf ratification réglementaire.)

<b>I. Frais d'administration.</b>									
	1,438	—	Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.						
	65,736	67	Appointements et gratifications des employés et numériques.						
	774	99	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.						
	4,970	90	Location.						
	1,146	90	Chauffage, éclairage, service et surveillance.						
	10,351	71	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).						
	10,984	71	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.						
	1,200	—	Frais de confections de billets de banque, c'est-à-dire amortissement.						
88,986	08	2,333	Divers (contentieux, voyages, etc.).						
<b>II. Impôts.</b>									
	1,963	95	Impôt fédéral sur billets de banque.						
	11,783	75	Impôts cantonaux sur billets de banque.						
	9,838	40	Autres impôts cantonaux.						
29,946	05	6,865	Impôts communaux.						
<b>III. Intérêts débiteurs.</b>									
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>									
	72,940	12	A comptes de banques d'émission et correspondants.						
	116,825	46	A comptes courants créanciers.						
	954,511	45	A dépôts en caisse d'épargne.						
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>									
	108,074	—	Sur billets à ordre et billets de tiers:						
			Escompte, bonifié.						
			Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):						
	274,154	63	Intérêts et coupons payés.						
	288,169	—	Intérêts et coupons échus non perçus.						
	562,323	63							
989,648	65	287,492	63	274,831	—	A déduire: Intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.			
<b>IV. Pertes et amortissement.</b>									
	12,846	40	Sur effets escomptés sur la Suisse.						
	12,270	64	Sur comptes courants débiteurs.						
42,710	04	17,593	—			Sur effets publics, pertes et moins-values.			
<b>VI. Bénéfice net.</b>									
	1,504	91	Solde au 31 décembre 1905.						
101,103	41	99,898	50			Bénéfice net de l'exercice 1906.			
<b>I. Produit du compte d'effets de change.</b>									
Effets escomptés sur la Suisse:									
			Intérêts perçus et commissions.	fr.	53,074	88			
			Réescompte de l'exercice précédent à 5 %	fr.	6,834	19			
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 5 %	fr.	59,909	02			
				fr.	6,565	53	53,343	49	
Effets sur l'étranger:									
			Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	fr.	81,468	40			
			Réescompte de l'exercice précédent à 5 %	fr.	6,752	34			
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 5 %	fr.	88,220	74			
				fr.	3,053	87	85,166	87	
			Avances sur nantissement:						
			Intérêts perçus et commissions.	fr.	21,147	04			
			Réescompte de l'exercice précédent à 5 %	fr.	3,535	35			
				fr.	24,686	39			
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1906 à 5 %	fr.	2,373	85	22,312	54	160,822
									90
<b>II. Intérêts créanciers et commissions.</b>									
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>									
			Des banques d'émission, correspondants et agences		58,147	13			
			Des comptes courants débiteurs		435,767	09			
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>									
			De placements hypothécaires de toute nature		108,081	10			
			De reports		43,886	90			
D'effets publics:									
			Intérêts perçus sur les effets publics propres	fr.	237,685	31			
			Bénéfice sur le cours des effets publics propres	fr.	43,595	07			
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1906	fr.	162,419	50			
				fr.	493,669	88			
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	fr.	112,636	76			
				fr.	381,053	13			
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers		7,532	75	388,585	88	
			Commissions, etc., sur divers		3,321	05	1,035,739	15	
<b>III. Produits des immeubles.</b>									
			Du bâtiment de la banque				2,500		
<b>IV. Droits et indemnités.</b>									
			Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc.				1,325		
<b>V. Produits divers.</b>									
			Sur participations et syndicats		8,758	10			
			Divers: Sur coupons, billets de banque et monnaies étrangères		1,688	12	10,446	22	
<b>VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.</b>									
			Report à nouveau				1,504	91	
							1,212,838	18	

### Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzone, pour l'exercice 1906.

#### Répartition du bénéfice

suivant art. 46\*) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice de l'année 1906 se monte à fr. 101,103 41  
 qui seront répartis de la manière suivante:  
 Aux actionnaires 5 % sur le capital de fr. 2,000,000 100,000 —  
Report à nouveau fr. 1,103 41

\*) Art. 46. des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 5 %, attribué aux actionnaires sera réparti comme suit:

- a. 2/10 (deux dixièmes) au fonds de réserve.
- b. 1/10 (un dixième) à la direction et aux employés,
- c. 1/10 (un dixième) au conseil d'administration,
- d. Les autres 2/10 (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteint le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les 2/3 des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

## Bilan annuel de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzone et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio au 31 décembre 1906.

Actif.					Passif.
		<b>I. Caisse.</b>			
		600,000 — Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.			
		4,200 — Chambre de compensation, compte A.			
		50,535 — Autres valeurs en espèces ayant cours légal.			
		<b>Encaisse légale.</b>			
		854,785 — Propres billets (voir annexe n° 1).			
		1,800 — Billets des autres banques d'émission suisses.			
		112,800 — Chambre de compensation, compte B.			
		5,863 45 — Billets et monnaies étrangers.			
		40,482 16 — Autres valeurs en caisse.			
		906,231 67			
1,221,462	28				
		<b>II. Créances à courte échéance.</b>			
		(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
		500,146 67 — Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur places non rentrés et autres créances à courte échéance.			
		416,917 37 — Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.			
		655,615 41 — Correspondants débiteurs.			
		188,092 93 — Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.			
1,760,772	83				
		<b>III. Créances sur effets de change.</b>			
		<b>Effets escomptés sur la Suisse:</b>			
		376,303. 60 — échus dans les 30 jours.			
		370,859. 05 — " entre 31 et 60 jours.			
		324,504. 70 — " " 61 et 90 "			
		105,862. — — " après 90 jours.			
		1,175,529 35			
		<b>Effets sur l'étranger:</b>			
		59,460. 70 — échus dans les 30 jours.			
		56,346. 08 — " entre 31 et 60 jours.			
		66,430. 88 — " " 61 et 90 "			
		150,978. 98 — " après 90 jours.			
		333,216 64			
		<b>Avances sur nantissement:</b>			
		29,700. — — échus dans les 30 jours.			
		86,700. — — " entre 61 et 90 jours.			
		550,668 10			
2,146,109	09				
		<b>IV. Autres créances à terme.</b>			
		(Disponibles après 8 jours.)			
		19,177,536 51 — Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.			
		1,978,632 27 — Créances hypothécaires.			
		1,743,726 75 — Compte de reports.			
22,899,895	53				
		<b>V. Placements à terme indéfini.</b>			
		878,985 — Actions			
		1,551,770 90 — Obligations } Suivant inventaire (voir annexe n° 2).			
		1,990,766 90 — Effets publics.			
		2,125 90 — Liquidations et soldes.			
1,932,881	80				
		<b>VI. Valeurs en nantissement.</b>			
		700,000 — Titres hypothécaires.			
		1,361,437 50 — Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).			
2,061,437	50				
		<b>VII. Placements fixes.</b>			
		304,668 15 — Commandites et participations.			
		70,000 — Immeuble à l'usage de la banque.			
374,668	15				
		<b>VIII. Comptes d'ordre.</b>			
		162,419 50 — Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).			
32,559,646	23				
		<b>I. Emission de billets.</b>			
		Billets en circulation } (voir annexe n° 1)	1,998,200		
		Propres billets en caisse }	1,800		2,000,000
		<b>II. Engagements à courte échéance.</b>			
		(Payables au plus tard dans les 8 jours.)			
		Banques d'émission suisses, comptes créanciers . . . . .	115,390	94	
		Correspondants créanciers . . . . .	1,354,868	70	
		Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3) . . . . .	3,367,002	59	
		Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4) . . . . .	1,743,697		
		Dividendes échus et non encaissés . . . . .	1,122		
		Intérêts et coupons échus non perçus . . . . .	268,169		7,370,250
					28
		<b>III. Engagements sur effets de change.</b>			
		Billets à ordre à terme . . . . .	630,000		
		Acceptations pour compte de tiers . . . . .	2,367,200		2,997,200
		<b>IV. Autres engagements à terme.</b>			
		(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
		Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3) . . . . .	894,444	15	
		Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4) . . . . .	9,691,217	88	
		Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable . . . . .	5,677,287	31	
		Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine . . . . .	1,796,160		18,059,099
					34
		<b>V. Comptes d'ordre.</b>			
		Récompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes) . . . . .	11,993	25	
		Bénéfice net à répartir pour l'année 1906 . . . . .	100,000		111,993
					25
		<b>VI. Fonds propres.</b>			
		Capital versé . . . . .	2,000,000		
		Fonds de réserve statutaire . . . . .	20,000		
		Report du solde de bénéfice pour l'année 1907 . . . . .	1,108	41	2,021,108
					41

Annexes au bilan annuel de la Banque Cantonale Tessinoise, à Bellinzone, au 31 décembre 1906.

**Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1906.**

	Emission	En caisse	En circulation
200 billets de fr. 1000 =	fr. 200,000	—	200,000
600 " " " 500 =	" 300,000	—	300,000
10,000 " " " 100 =	" 1,000,000	500	999,500
10,000 " " " 50 =	" 500,000	1,300	498,700
20,800 billets =	fr. 2,000,000	1,800	1,998,200

**Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.**

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:

La banque rembourse aux comptes créanciers contre chèque

jusqu'à fr. 5,000 à vue,

de " 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,

de " 10,000 à " 25,000 " 5 " " "

et toute somme supérieure suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a.	863 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000 . . . . .	fr. 3,292,002. 59
	23 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000 " . . . . .	" 575,000. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 3,867,002. 59
c.	28 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000 (remboursables après 8 jours) . . . . .	" 894,444. 15
		fr. 4,761,446. 74

**Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.**

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:

jusqu'à fr. 200 à vue,

de " 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,

" " 500 à " 1000 " 20 " " "

" " 1000 à " 2000 " 60 " " "

" " 2000 à " 3000 " 90 " " "

et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a.	4528 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 200 . . . . .	fr. 276,697. —
	7335 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte " . . . . .	" 1,467,000. —
	Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,743,697. —
c.	7335 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours	" 9,691,217. 88
		fr. 11,434,914. 88

**Annexe n° 5. Engagements éventuels.**

Engagements provenant d'effets de change réescomptés et non encore

échus au 31 décembre 1906 . . . . . fr. 6,947,000.

